

Durée : 1h00

Longueur : 3,2 km

Balisage : bleu

▼ 932 m ▲ 1039 m

Dénivelé : + 131 m

Facile

Ce sentier familial serpente dans le haut de la vallée de la Jordanne. Il est ponctué de bornes sur le terrain qui renvoient à un livret disponible à l'accueil de la Maison de site : 16 pages pour découvrir en s'amusant ce paysage façonné par l'Homme ; les richesses de la faune et de la flore locales, leurs spécificités....



**Itinéraire non praticable de décembre à mars : enneigement**

**Traversée de propriétés privées : n'emmenez pas votre chien, même tenu en laisse.**



Aménagements et entretien du circuit :  
Syndicat Mixte du Puy Mary  
[www.puymary.fr](http://www.puymary.fr)

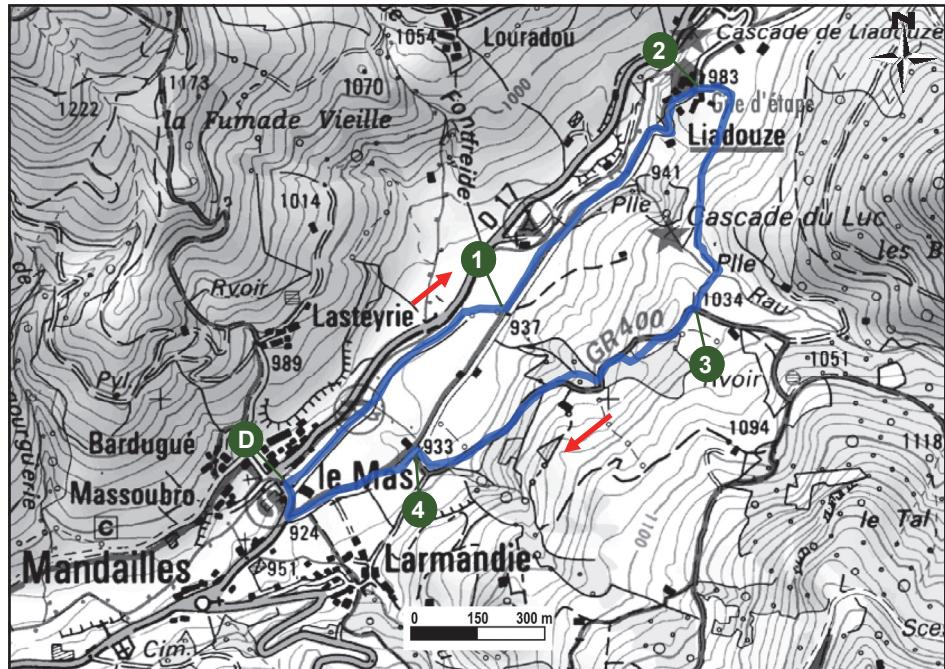
Credit photo SMPM-NF - CD15 BBT

**Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :**  
[www.rando.cantal.fr](http://www.rando.cantal.fr)

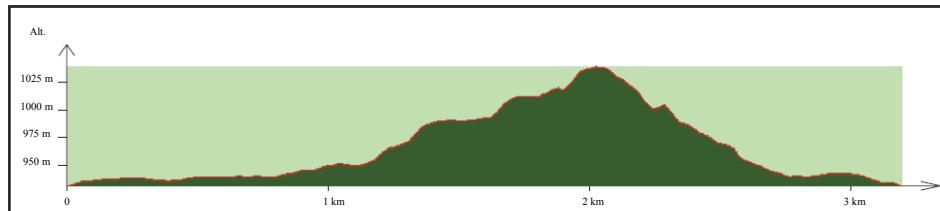
Fiche Rando  
Edition 2018 - Tous droits réservés

## Le Carnet d'un Paysagiste

MANDAILLES-SAINT-JULIEN



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



A partir d'Aurillac, prendre la direction du Puy Mary par la D.17 pour rejoindre Mandailles (à 25km).

Le départ se situe devant l'Enclos Cheylus (locaux de la Mairie et de la Maison de site), avant le pont sur la droite.

**D** Partir le long des berges de la rivière « Jordanne » en direction du haut de la vallée. Emprunter un sentier herbeux bordé de haies qui rejoint une piste carrossable.

**1** Tourner à gauche. Quelques mètres plus loin, après avoir enjambé un pont, vous pourrez observer, au travers des arbres, sur la droite, les ressauts de la cascade du Luc (accès non sécurisé). Continuer sur ce chemin qui vous conduit au hameau de Liadouze.

**2** Sur la place principale du village, prendre la ruelle sur la droite en direction du four banal. Poursuivre sur le sentier herbeux qui s'élève désormais au-dessus du hameau. Le chemin se perd provi-

soirement dans une parcelle mais reste marqué au sol. Après le franchissement du ruisseau du Luc, il débouche à l'intersection avec le GR®400 (balises rouges et blanches).

**3** Partir à droite (attention descente caillouteuse) pour rejoindre la piste qui relie Mandailles à Liadouze.

**4** A hauteur de la grange, tourner à gauche puis à droite au carrefour avec la D.17 pour regagner le point de départ.



**Proximité :**

✓ Maison de site de Mandailles : exposition permanente sur la faune et la flore locales (photos, maquettes d'animaux, jeux, etc.).

✓ Nombreux sentiers de randonnée au départ des villages de la vallée.





## Pour une randonnée sans souci



### Comprendre la signalétique des itinéraires pédestres

La couleur d'un PR est déterminée par la durée de l'itinéraire (moyenne 3,5km/h sans difficulté de parcours particulière, ni arrêt) :

- Circuit de moins de 2h : une bande bleue
- Circuit de 2 à 4h : une bande jaune
- Circuit de plus de 4h mais n'excédant pas la journée : une bande verte

Bonne direction : Mauvaise direction :

Tournez à gauche : Tournez à droite :

### Spécifications techniques des flèches directionnelles du Grand Site du Puy Mary



### Signification des pastilles présentes sur l'ensemble du mobilier du Grand Site du Puy Mary



### Autres éléments techniques :

**Le dénivelé positif correspond à la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.**

**En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.**

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

### La météo dans le Cantal:

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
Tel : 08 99 71 02 15

### Numéros d'urgence:

- 15 S.A.M.U
- 17 police
- 18 pompiers
- 112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par le Syndicat Mixte du Puy Mary. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.